

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

ETAIENT PRESENTS : Mme BOURREE Marie-France, Mme HAMARD Marie-Laure, M. BARBE Bertrand, M. MORIN Thierry, M. POIRIER Jean-Claude, Mme FERET Léa, M. POUSSIER Tony, Mme LERALLU Marie-Noëlle, Mme BOITTIN Anne-Isabelle, M. Maxime RIDEREAU, M. EUVELINE Jacques, Mme BADEUIL Claire, M. ROBILLARD Alain.

ETAIT ABSENTE ET REPRESENTEE : Mme HEUVELINE Patricia qui avait donné procuration à Mme Marie-France BOURREE.

Le conseil a élu pour secrétaire : M. Bertrand BARBE

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion 13 mars 2023 qui a été adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire accueille M. Hubert MARECHAL, conseiller aux décideurs locaux du secteur du Domfrontais

1) AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DES RESULTATS	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 269 720.58
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 435 360.86
<u>C/ Résultat à affecter</u> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 705 081.44
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 272 729.75
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u> <u>Besoin de financement</u> <u>Excédent de financement</u>	- 163 238.00
Besoin de financement = F = D + E	- 435 967.75

L'assemblée, à l'unanimité, au vu des résultats de l'exercice, DECIDE d'affecter 435 967.75 € au 1068 pour les besoins de financement (correspondant au déficit d'investissement + restes à réaliser), le solde à reporter en fonctionnement au 002 est de 269 113.69 €.

2) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter toutes les pièces se rattachant au budget primitif et toutes les pièces comptables, le compte de gestion, les états de l'actif et du passif,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE les comptes de gestion 2022 du trésorier municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes pour le budget principal, l'assainissement, le lotissement du Val de Celcius ainsi que pour le budget Panneaux Photovoltaïques.

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire ayant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que Mme BOURREE Marie-France, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour procéder au vote du compte administratif, Délibérant sur le compte administratif 2022, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives du même exercice :

INVESTISSEMENT

Dépenses	380 220.71
Recettes	304 805.84
Résultat de l'exercice	- 75 414.87
Résultat antérieur	- 197 314.88
Résultat de clôture	- 272 729.75
Dépenses RAR	- 182 040.00
Recettes RAR	+18 802.00
Résultat RAR	- 163 238.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	772 434.10
Recettes	1 042 154.68
Résultat de l'exercice	+ 269 720.58
Résultat antérieur	+ 435 360.86
Résultat de clôture	+ 705 081.44

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le compte administratif 2022 est approuvé.

4) FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2023, taxe foncière sur les propriétés bâties, non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les taux de référence communaux des trois taxes locales en 2023 sont de :

- Taxe foncière : 43.92 %
- Taxe foncière non bâti : 35.67 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.86 %

Monsieur le Maire propose de procéder au vote. Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les taux des trois taxes directes locales comme suit :

Taux taxe foncière bâtie : 43.92 %

Taux taxe foncière non bâtie : 35.67 %

Taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.86%

- CHARGE Monsieur le Maire d'en aviser les services de la Préfecture.

4) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire,

Vu le projet du budget primitif 2023 de la commission des finances,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Présente à l'assemblée le projet du budget qui s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 1 275 641.69 €

En section d'investissement, en dépenses et en recettes : 1 299 733.75 €.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

5) AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DES RESULTATS	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 16 535.64
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	00.00
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 16 535.64
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement)	- 25 161.32
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Excédent de financement	+ 14 400.00
Besoin de financement = F = D + E	- 10 761.32

L'assemblée au vu des résultats de l'exercice et à l'unanimité, DECIDE d'affecter 10 761.32 € pour les besoins de financement au compte 1068, le solde du résultat de fonctionnement 5 774.32 € sera reporté au compte 002.

6) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire ayant exposé,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant que Mme BOURREE Marie-France, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour procéder au vote du compte administratif,
Délibérant sur le compte administratif 2022, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice :

INVESTISSEMENT

Dépenses	32 814.57
Recettes	22 336.66
Résultat de l'exercice	- 10 477.91
Résultat antérieur	- 14 683.41
Résultat de clôture	- 25 161.32
Dépenses RAR	00.00
Recettes RAR	+ 14 400.00
Résultat RAR	+ 14 400.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	24 318.75
Recettes	40 854.39
Résultat de l'exercice	+ 16 535.64
Résultat antérieur	00.00
Résultat de clôture	+ 16 535.64

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le compte administratif 2022 est approuvé.

7) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire,

Vu le projet du budget primitif 2023 de la commission des finances,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Présente à l'assemblée le projet du budget qui s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 46 539.32 €
En section d'investissement, en dépenses et en recettes : 249 118.32 €.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

8) AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

AFFECTATION DES RESULTATS	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 764.65
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 9 725.11
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 10 489.76
D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 13 986.00
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	00.00
Excédent de financement	
Excédent de Besoin de financement = F = D + E	+ 13 986.00

L'assemblée au vu des résultats de l'exercice et à l'unanimité, DECIDE de reporter l'excédent d'investissement au 001 pour 13 986.00 € et l'excédent de fonctionnement au 002 pour 10 489.76 €.

9) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire ayant exposé,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que Mme BOURREE Marie-France, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour procéder au vote du compte administratif,
Délibérant sur le compte administratif 2022, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice :

INVESTISSEMENT

Dépenses	600.00
Recettes	2154.00
Résultat de l'exercice	+ 1554.00
Résultat antérieur	+ 12 432.00
Résultat de clôture	+ 13 986.00
Dépenses RAR	00.00
Recettes RAR	00.00
Résultat RAR	00.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 194.62
Recettes	2 959.27
Résultat de l'exercice	+ 764.65
Résultat antérieur	+ 9 725.11
Résultat de clôture	+ 10 489.76

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le compte administratif 2022 est approuvé.

10) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire,

Vu le projet du budget primitif 2023 de la commission des finances,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Présente à l'assemblée le projet du budget qui s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 13 389.76 €

En section d'investissement, en dépenses et en recettes : 16 140.00 €.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

11) AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET LOTISSEMENT DU VAL DE CELCIUS

AFFECTATION DES RESULTATS	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	00.00
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	00.00
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	00.00
D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 0.61
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	00.00
Excédent de Besoin de financement = F = D + E	+ 0.61

L'assemblée au vu des résultats de l'exercice et à l'unanimité, DECIDE de reporter l'excédent d'investissement au 001 pour 0.61 €.

12) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET LOTISSEMENT DU VAL DE CELCIUS

Monsieur le Maire ayant exposé,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que Mme BOURREE Marie-France, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour procéder au vote du compte administratif, Délibérant sur le compte administratif 2022, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice :

INVESTISSEMENT

Dépenses	00.00
Recettes	00.00
Résultat de l'exercice	00.00
Résultat antérieur	+ 0.61
Résultat de clôture	+ 0.61
Dépenses RAR	00.00
Recettes RAR	00.00
Résultat RAR	00.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	00.00
Recettes	00.00
Résultat de l'exercice	00.00
Résultat antérieur	00.00
Résultat de clôture	00.00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le compte administratif 2022 est approuvé.

13) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET LOTISSEMENT DU VAL DE CELCIUS

Monsieur le Maire,

Vu le projet du budget primitif 2023 de la commission des finances,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Présente à l'assemblée le projet du budget qui s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 127 171.70 €
En section d'investissement, en dépenses et en recettes : 127 172.31 €.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

14) REMBOURSEMENT DE FRAIS A Mme HAMARD Marie-Laure

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une facture d'achat de petits matériels ayant servi à l'organisation du repas de la commune du 18 mars 2023 et payée par Mme Marie-Laure HAMARD, Adjointe au maire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rembourser les frais de 27.49 € à Mme HAMARD.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité DECIDE de rembourser les frais de 27.49 € d'achat de petits matériels à Mme Marie-Laure HAMARD.

15) ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire explique que des titres des recettes sont émis à l'encontre d'usagers de la cantine pour des sommes dues. Certains titres restent impayés malgré de multiples relances du Trésor Public à hauteur de 25.40 €. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après s'être enquis sur toutes les procédures de recours,

Vu la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pas pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 25.40 €

REFERENCE TITRE	MONTANT	NATURE DE LA RECETTE
2021 T -584	25.40 €	Taxe OM

16) DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des demandes de subvention et sollicite leur avis.

BÉNÉFICIAIRES	PROPOSITIONS 2023	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Truite Domfrontaise	50.00 €	A l'unanimité
Comité Jumelage du Bocage	300.00 €	11 voix pour- 3 abstentions (M. Poirier n'a pas pris part au vote)
Danse domfrontaise	/	Refus
Comice cantonal Agricole	150.00 €	A l'unanimité
Ecole Ange Gardien Domfront	/	Refus (école sur Ceaucé)
Piégeurs ragondins	Achat de 3 cages	A l'unanimité
UNSS Collège Gosciny	1000.00 €	14 voix pour (M. Ridereau n'a pas pris part au vote)
A S Gorranaise	/	Refus
MFR HALEINE	150.00 €	A l'unanimité
Badminton de CEAUCE	/	Reporté lors d'une prochaine réunion
Paroisse St sauveur	/	Refus association cultuelle
Comice d'arrondissement de Domfront	150.00 €	11 voix pour – 4 abstentions
CLIC du Bocage	/	Compétence communautaire
APE Ecole Lancelot	/	Compétence communautaire
UCAL de CEAUCE	/	Reporté, manque pièces comptables
TOTAL	1800.00 €	

17) VALIDATION DE LA MISSION DE VOLONTARIAT RURAL

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune, par délibération du 19 décembre 2022, avec Insite pour mettre en place des missions de service civique via le volontariat rural.

Les missions ont été définies :

- Appui à la valorisation de la biodiversité et des espaces naturels :
 - Participer à la réalisation de prototypes de panneaux d'affichage dans la commune pour indiquer les circuits de randonnée, le plan d'eau,
 - Aider à la réalisation d'un parcours pédagogique biodiversité sur les espèces d'arbres et d'oiseaux,
 - Participer à l'organisation d'une randonnée « reconnaissance des chemins communaux »,
 - Venir en appui sur le projet de végétalisation de l'école
- Appui au lien entre associations et aux actions de lien social avec les habitants :
 - Aider à l'organisation de la coordination entre associations suite au premier forum des associations de septembre 2023
 - Participer à l'amélioration de l'accueil des nouveaux arrivants
 - Aider la mairie à coordonner l'action des associations pour organiser les événements de la Libération de Ceaucé du 11 août 2024.

Entendu ces explications, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider ces missions.

Après discussions et en avoir délibéré, l'assemblée :

- VALIDE l'intégralité des missions proposées par Insite dans le cadre du volontariat rural.
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Insite.

INFOS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Dominique LEROUGE, conseiller municipal en exercice, a donné sa démission du conseil à la date du 27 mars 2023.

Concomitamment, M. Alain ROBILLARD, conseiller supplémentaire intègrera le conseil à cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00